

---

## ATTESTATION

---

Le Cabinet PELENITSE met à la disposition de ses clients des intervenants dans le cadre de missions de management de transition ou de consulting.

Les personnes en mission sont vaccinées contre la COVID et disposent d'un certificat de vaccination.

Le « pass sanitaire » est mis en œuvre dans le cadre du plan national de réouverture et du certificat numérique de l'UE afin de limiter les risques de diffusion épidémique et de minimiser la probabilité de contamination dans des situations à risque.

Il est donc exigé pour les personnes qui interviennent dans les services et établissements de santé et médico sociaux et sa présentation est obligatoire.